Collection Notes Agronomiques

Edition 2021

ALGERIE: CRISE DE L'HUILE.

Propositions afin de réduire les importations d'oléagineux

Djamel BELAID

مهندس زراعي

ALGERIE: CRISE DE L'HUILE
Propositions afin de réduire les importations d'oléagineux

Djamel BELAID 12 avril 2021

Les causes de cette crise sont multiples, mais les plus apparentes concernent le refus des commerçants de commercialiser de l'huile pour cause de marge trop faible sur ce produit.

Quelques propositions afin de réduire les tensoins sur l'huile de table. Il s'agit de distinguer les mesures urgentes de celles à moyen terme. Il s'agit également de prendre des mesures dans diverses directions : production mais aussi consommation. Des mesures radicales et non conventionnelles doivent être prises. Mais les pouvoirs publics sont souvent en manque d'imagination.

AU NIVEAU DE LA CONSOMMATION
L'huile est beaucoup trop consommée pour la friture en Algérie. "El-maqli" est une tradition : frites, poivrons, ... il y a une trop forte tradition de plats frits. Aussi, faut-il proposer au consommateur des produits de remplacement : purée de pomme de terre en flocons, soupe de légumes en TetraPack, plus grande disponibilité en ustensiles telles les poeles Teffal qui ne nécessitent pas d'huile ou très peu. Des campagnes d'éducation nutritionnelle encourageant une moindre consommation d'huile (facteur d'obésité) est indispensable. Cela peut être le cas en louant les avantages de la cuisine à la vapeur.

CONSOMMATION ET COOPERATION AVEC DES PME
Afin de développer l'offre en matière de produits, il devient urgent que des PME étrangères en agro-alimentaire s'installent en Algérie. Nous avons besoin de leur savoir faire pour proposer, par exemple, des soupes de légumes en TetraPack, des flocons de purée, et tout autre formulation d'aliments permettant de réduire la consommation d'huile tout en valorisant la production locale de légumes, céréales et légumes secs. On peut penser à l'instauration de zones franches réservées aux entreprises agro-alimentaires ou à revoir momentanément la loi du 51 -49% dans l'agro-alimentaire.

Un partenaire incontournable de l'agro-alimentaire local est sans conteste, l'emballage de type TetraPack. Il offre un moyen moderne de conditionnement des aliments lors des surplus de production mais également offre le moyen d'innovations culinaires. Innovations qui doivent aller vers une plus grande consommation de légumes et protéines végétales. Développons ainsi l'offre de soupes de légumes en Algérie. Cela est bénéfique diététiquement, écologiquement et économiquement pour le budget de l'Etat et les surplus en légumes des fellahs.

AU NIVEAU DE LA PRODUCTION
Concernant l'huile d'olives, elle peut permettre de contribuer à l'approvisionnement de la population. Cependant, son prix reste élevé. Cerner les goulots d'étranglement: comme le coût de la main d'oeuvre à la récolte (importer massivement des peignes mécaniques). La production tunisienne étant excédentaire, il serait intéressant d'étudier la possibilité d'importations à partir de ce pays afin de renforcer la coopération dans cette filière. Ainsi, il devient urgent d'étudier ce qui a permis à ce pays voisin d'augmenter sa production locale d'huile d'olives.

Concernant le colza, on assiste à un bel élan en faveur du renouveau de cette culture. Le ministère de l'agriculture a prévu en 2021 de porter les surfaces à 3 000 hectares. Il s'agit d'encourager le plan actuel et de procéder à un retour d'expérience. Certes, la production locale reste modeste. Cependant, elle est indispensable dans la mesure où elle présente plusieurs avantages : assurer une production d'huile, une production de

tourteaux utilisables en aliments du bétail et enfin permettre de rompre avec la monoculture des céréales. En effet, cette monoculture favorise tout un cortège de parasites et prédateurs qui nuisent au rendement des céréales.

Concernant le carthame, cette plante peut être développée dans les zones plus sèches, là où la culture de colza est impossible. La coopération avec les Australiens en matière de semences et d'itinéraire technique est indispensable et urgente.

Afin d'augmenter les surfaces à emblaver, il s'agit de pénaliser les propriétaires et ayant droit de terres restant en jachère. Cela, surtout dans les zones à bon potentiel. Cela est possible en instaurant un impôt foncier. Mais aussi en contribuant à réduire les coûts de mise en culture (notamment par une meilleure disponibilité en matériel de traction, en matériel pour le semis direct, une aide au développement des unités motoculture des CCLS, ...).

Enfin, concernant le foncier, des mesures indispensables sont nécessaires. Souvent demandées et argumentées par l'économiste Omar Bessaoud, ces mesures concernent l'urgence d'une loi sur le fermage, c'est à dire une loi permettant de sortir de l'informel la location des terres agricoles par leurs propriétaires ou ayant droit. Ces mesures concernent également l'agriculture familiale et notamment une legislation adaptée protégeant les terres du morcellement au cours de l'héritage entre générations.

A MOYEN TERME, LA CONTRACTUALISATION.

Il est indispensable d'exiger des industriels du secteur oléagineux qu'ils encouragent la production locale. Cela est possible par un encadrement technique, matériel et financier (avances sur récolte) des producteurs d'oléagineux comme savent le faire si bien les laiteries et conserveries de tomates industrielles. Mais en échange, il s'agit d' autoriser ces industriels à collecter la récolte des producteurs. Cette collecte ne serait plus uniquement le fait de l'OAIC ou d'un quelconque organisme administratif du "beylik" comme les agriculteurs aiment à désigner les structures d'Etat. Mais cela suppose la mise sur pied d'un système de compensations financières liées au soutien des prix à la consommation.

DU POINT DE VUE FISCAL

Un impôt sur chaque hectare de terre agricole devient nécessaire. Ainsi, les propriétaires et ayant droit seront obligés de les travailler ou de les louer. Ainsi, plus de superficies pourront être consacrées aux oléagineux (colza et carthame). Mais, il faut donc une loi sur la location des terres (fermage) et offrir aux producteurs des moyens pour emblaver à moindre coût et de façon rentable. Il faut que cultiver du colza, du tournesol ou du carthame procure une marge bénéficiaire intéressante à l'agriculteur. Comme, l'Etat n'a plus de moyens budgétaires illimités,

on ne peut penser aux seules augmentations de prix proposés par les pouvoirs publics ni aux habituelles exonération de TVA. Aussi, il s'agit d'assurer une meilleure répartition de la valeur ajoutée liée à la transformation des produits agricoles entre producteurs et transformateurs. Dans le cas des céréales, l'engouement actuel des investisseurs pour la meunerie est sans conteste un signe flagrant de marges bénéficiaires élevées. Pourquoi l'agriculteur est-il exclu de la transformation des produits agricoles qui viennent de ses champs?

CEDER AUX EXIGENCES DES COMMERCANTS

Tensions sur la viande blanche, l'huile, l'eau, et récemment la semoule, les pouvoirs publics ne peuvent se permettre un climat aussi détestable en cette veille de ramadhan. Pour éteindre ce début d'incendie (voir l'analyse de Abou Semmar dans AlgériePart.com), il est donc nécessaire de céder (provisoirement) aux commerçants. Mais, étant donné que les réserves de change fondent à vue d'oeil, il est nécessaire d'adopter des réformes radicales permettant une substitution des importations : renoncement à la politique de développement tout azimuth des filières avicoles et laitières ; cela est trop coûteux et des alternatives sont possibles comme mieux utiliser les sources de protéines végétales.

Enfin, il est urgent de développer le principe de la contractualisation afin de pousser l'agro-industrie à encadrer techniquement les producteurs de la filière des oléagineux (olives et graines d'oléagineux).

nb: *Si ces documents vous intéressent, nous vous conseillons de les sauvegarder. Car, ils ne sont disponibles que grâce à l'abonnement mensuel de 12 € que nous payons à l'herbergeur. Toute cessation de cet abonement rendrait automatiquement le site indisponible.*